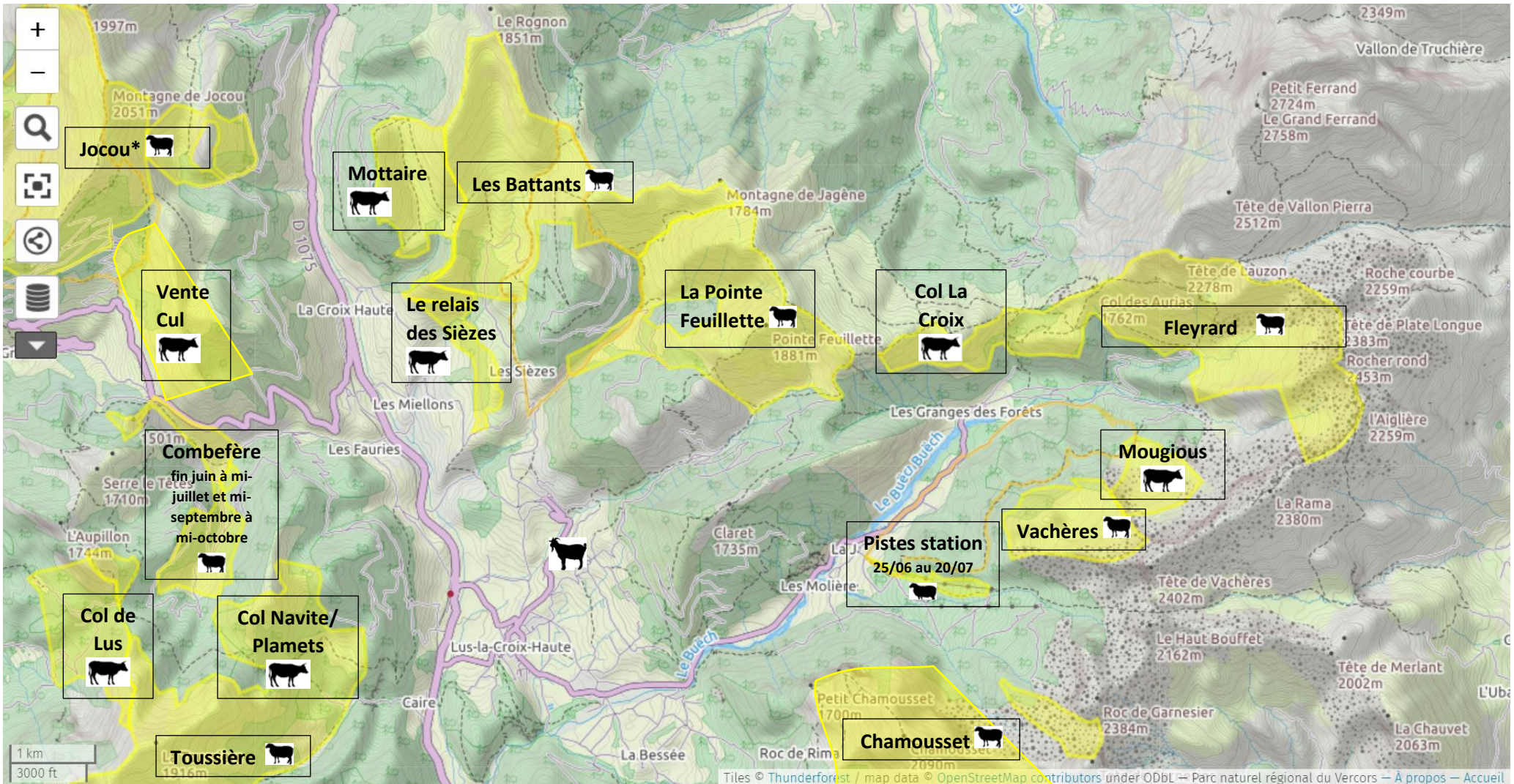


CARTES DES ALPAGES OVINS avec chiens de protection ET BOVINS sans chiens de protection sur la commune de LUS LA CROIX HAUTE



Sécurité concernant les randonneurs accompagnés de chiens : La commune de Lus-La-Croix-Haute a mis en place un arrêté municipal interdisant les chiens même tenus en laisse sur les alpages ovins et bovins **du 15 juin au 15 septembre***. * Pour les alpages tardifs du 15 septembre au 15 octobre, se renseigner auprès de l'Office de Tourisme

Sentiers balisés accessible avec un chien tenu en laisse : Sur la Jarjatte : **Col des Aiguilles** (A/R au départ Jarjatte – balisage GR rouge et blanc +827m / 4km / 5h) - Sur Riou Froid : **Les 4 Cols** (Boucle au départ des Chabottes – balisage PR jaune – +675m / 12,1km / 5h) et **la balade des Chartreux** (sentier thématique au départ des Chabottes – balisage PR jaune – +410m / 11,5km / 3h30) - Sur Lus : **Pic de l'Aigle/ Claret** (Boucle au départ du Pont du Trabuèch – Balisage PNRV jaune et vert – +682m / 7km / 4h)

*Sur l'alpage du Jocou, la portion privée entre la Crête de l'Archat et le Col de Seysse est dorénavant fermée au public, il n'est donc plus possible de faire la boucle.

! RAPPEL ! : Les cabanes des bergers sont privatives, merci de respecter leur intimité et de ne pas approcher leur lieu de vie et les parcs de nuits des troupeaux.

Document non contractuel en date du 1/06/2022 - Informations données à titre indicatif ne pouvant engager son éditeur.